

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 9 octobre 2019

ARRONDISSEMENT
TOURS

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Le neuf octobre 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 04 octobre 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

Etaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, Mme Hédia GHANAY, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, M. Ludovic BOURDIN, M. Jean-Claude DUCHESNE, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Daniel PERRIN, M. Alain BASTIE, M. Gilles EDELIN, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Sébastien CORLAY-QUESTEL, M. Jean-Pierre GILET, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 21
Nbre de suffrages exprimés : 22

Pouvoirs : M. Maurice PELLAN à M. Antoine REILLE

DEL 09102019-01 : PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le projet de contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Roumer et de la Choisille dans le département de l'Indre-et-Loire.

Il précise, en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la nature des actions ou travaux programmés,
- le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

Le projet de contrat a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour améliorer la qualité de l'eau en gérant, en restaurant et en préservant le milieu naturel constitué par les cours d'eau des territoires (amélioration des compartiments « lit mineur », « ligne d'eau », « lit majeur et annexes », « berges et ripisylve », « continuité écologique » de la Choisille et de la Roumer).

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et du 11^{ème} programme d'aide financière de l'agence de l'eau.

Le programme d'actions consiste à satisfaire les orientations et les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. L'ensemble des actions définies par les études préalables et mentionnées dans la programmation ci-après est destiné à corriger les altérations hydro-morphologiques constatées afin de répondre aux objectifs partagés de restauration des milieux aquatiques.

Pour l'ensemble des masses d'eau des bassins versants de la Choisille et de la Roumer, les enjeux prioritaires concernent la restauration morphologique des cours d'eau (continuité écologique et restauration du lit, des berges et des habitats aquatiques).

La stratégie d'intervention du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau est planifiée pour un contrat unique de 6 années scindées en deux fois 3 ans (La deuxième période de 3 ans étant conditionnée par le taux de réalisation de la première période du contrat territorial).

Ceci signifie que l'engagement des parties n'est effectif que pour la première période de 3 ans. La deuxième période de 3 ans fera l'objet, le cas échéant, d'un nouvel engagement entre le porteur de projet et les partenaires financiers.

Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 2 976 043 euros sur 6 ans.

Pour la 1^{ère} période de 2020-2022, le montant prévisionnel est de 1 107 900 €.

Les actions et montants associés résultent de la fusion des deux projets de contrat territorial ROUMER et CHOISILLE déjà validés par les instances décisionnaires historiques liées à ces territoires (Réf. délibération SIETABR 21.12.2017 et délibération SMCA du 10.04.2018).

Le programme d'actions bénéficie des autorisations réglementaires suivantes :

- Autorisation préfectorale effective depuis janvier 2019 pour la Roumer,
- Autorisation préfectorale en cours pour la Choisille.

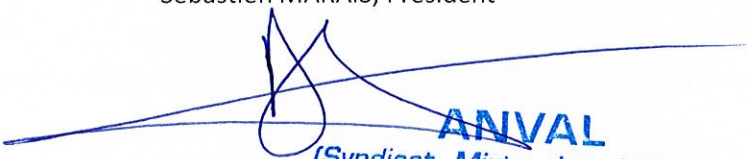
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme pluriannuel du Contrat Territorial présenté, ainsi que le plan de financement et la répartition des coûts présentés dans les tableaux ci-annexés,
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Territorial pour 2020-2022, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire, ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 18 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Sébastien MARAIS, Président


ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

28/10/19
28/10/19